

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DE LA COMMUNE DE VAUDREUILLE (31 250).

Convocation du 29 Mars 2019

L'An Deux Mille Dix-Neuf et le Quatre Avril à 21H00

Le Conseil Municipal de la commune de VAUDREUILLE (31250) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Mr Voltaire DHENNIN, Maire.

Etaient présents : Nathalie LAMOTHE, Jean LAGOUTTE, Corinne MORENO,
Lilian GARAUD, Véronique THOMAS, Jean-Philippe LASPORTE, Michèle CATTALDO

Etaient absents et avaient donné pouvoir : aucun

Etaient absents : aucun

Mme Michèle CATTALDO a été élue secrétaire de séance.

Objet : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2019.

Monsieur le Maire propose au Conseil de ne pas modifier les taux de référence 2018 pour le budget 2019. Il propose pour 2019 de reconduire les taux de référence comme suit :

- Taxe d'habitation : 16,80 %
- Taxe foncière bâti : 7,88 %
- Taxe foncière non bâti : 42.17 %

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir de prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité (8 voix pour) de ne pas Modifier les taux de référence 2018 pour le budget 2019 et de reconduire les taux suivants :

- Taxe d'habitation : 16,80 %
- Taxe foncière bâti : 7,88 %
- Taxe foncière non bâti : 42.17 %

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,


V. DHENNIN

